Objet de la vérification

La vérification avait pour but de certifier la présentation équitable, dans les états financiers du Fonds renouvelable des services immobiliers, de la situation financière, des résultats des activités et des changements dans la situation financière pour l'exercice qui se terminait le 31 mars 2002, afin d'en rendre compte à la sous-ministre et au SMA du Service opérationnel au gouvernement et dans les Comptes publics du Canada.

Résultats de la vérification

Suite à la vérification, le cabinet d'experts-comptables PricewaterhouseCoopers a fourni le rapport annexé (l'opinion) des vérificateurs.

Fonds renouvelable des services immobiliers

États financiers
31 mars 2002

PRICEWATERHOUSECOOPERS

PricewaterhouseCoopers LLP
Comptables Agréés
99 rue Bank
Suite 800
Ottawa, Ontario
Canada K1P 1E4
Téléphone +1 (613) 237 3702
Télécopieur +1 (613) 237 3963

28 juin 2002

Rapport du Vérificateur

Au directeur général, Vérification et examen
Travaux publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds renouvelable des services immobiliers** au 31 mars 2002, ainsi que les états de l'exploitation, du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable des services immobiliers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'informations fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis, et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du **Fonds renouvelable des services immobiliers** au 31 mars 2002, ainsi que les résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables applicables aux fonds renouvelables du Gouvernement du Canada, tels que décrits dans la note 2.

Les états financiers au 31 mars 2001 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 12 juillet 2001.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers s'entend du cabinet canadien PricewaterhouseCoopers LLP et des autres sociétés membres du réseau mondial de PricewaterhouseCoopers.

Bilan

Fonds renouvelable des services immobiliers

au 31 mars (en milliers de dollars)	2002	2001
Actif		
Court terme		
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	200 038	248 111
Tiers	9 549	14 623
Autres actifs	3 813	697
	213 400	263 431
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Gouvernement du Canada	11 223	17 170
Tiers	144 341	138 699
Responsabilité professionelle	2 347	1 986
Autres passifs	6 200	4 690
	164 111	162 545
Provision pour prestations de cessation d'emploi	18 609	14 609
	182 720	177 154
Engagements contractuels (note 3)		
Avoir du Canada		
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	50 723	193 428
Déficit accumulé	(20 043)	(107 151)
	213 400	263 431

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'exploitation

Fonds renouvelable des services immobiliers

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2002	2001
Revenus bruts	818 685	712 515
Recouvrements des débours effectués au nom des clients	659 521	579 403
Revenus nets	159 164	133 112
Frais d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	101 678	81 112
Prestations de cessation d'emploi	4 613	2 100
Frais généraux refacturés	28 506	23 853
Services ministériels et administratifs	17 817	14 907
Coûts d'occupation	3 555	2 916
Provision pour réclamations et autres dépenses	4 114	7 753
	160 283	132 641
Bénéfice net (perte nette)	(1 119)	471

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du déficit accumulé

Fonds renouvelable des services immobiliers

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2002	2001
Solde au début de l'exercice	(107 151)	(107 622)
Bénéfice net (perte nette)	(1 119)	471
Radiation au titre de l'autorisation de prélèvement nette utilisée (note 1)	88 227	-
Solde à la fin de l'exercice	(20 043)	(107 151)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Fonds renouvelable des services immobiliers

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2002	2001
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	(1 119)	471
Élément n'affectant pas l'utilisation de fonds		
Provision pour prestations de cessation d'emploi	4 000	1 285
	2 881	1 756
Variation du fonds de roulement (note 4)	51 597	78 657
	54 478	80 413
Activités d'investissement		
Immobilisations - Aliénations / ajustements	0	2 778
Diminution nette de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	54 478	83 191
Radiation au titre de l'autorisation de prélèvement nette utilisée (note 1)	88 227	0
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds au début de l'exercice	(193 428)	(276 619)
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds à la fin de l'exercice	(50 723)	(193 428)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Autorisation et buts

Le Fonds renouvelable des services immobiliers (FRSI), antérieurement le Fonds renouvelable des Travaux publics, a été établi par la *Loi sur la régularisation des comptes,* (Loi C-22 datée du 22 juillet 1980), qui a été annulée et remplacée en 1985 par la Section 5 de la *Loi sur les Fonds renouvelables*. Cette Loi permet au ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) d'encourir des dépenses pour les démarches entreprises par son ministère pour le compte d'autres ministères et organismes, autres gouvernements ainsi que pour les locataires du secteur privé de propriétés louées ou appartenant à l'État. Depuis le 1er avril 1996, le Fonds renouvelable des services d'architecture, de génie et de l'immobilier opère sous le nom Fonds renouvelable des services immobiliers. Le Fonds comprend les activités de génie et d'architecture, de gestion immobilière, de logement et de dessaisissement, et de services de soutien.

Le Fonds renouvelable a reçu du Parlement une autorisation permanente et continue en vue d'effectuer des paiements au moyen du Trésor pour financer un fonds de roulement suffisant et pour couvrir ses dépenses de fonctionnement et en capital.

Conformément à l'ancien article 33 de la *Loi sur la régularisation des comptes* et par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (B) 1983-1984, l'autorisation du Fonds a été modifiée pour inclure des frais pour le compte d'autres programmes ministériels de Travaux publics et pour élargir l'autorisation financière de 55 000 000 $ à 150 000 000 $. Le Budget supplémentaire des dépenses (C) 1984-1985 a augmenté l'autorisation de 150 000 000$ à 300 000 000 $. Par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (E) de 1987-1988, l'autorisation a été augmentée de nouveau, cette fois de 300 000 000 $ à 450 000 000 $.

Du 1er avril 1985 au 31 mars 1988, le Programme des services a été financé par un fonds renouvelable selon le principe du recouvrement des coûts directs, auquel s'est ajouté un crédit de paiement pour couvrir les dépenses de fonctionnement non récupérables auprès des clients, de même qu'un crédit pour couvrir les acquisitions d'immobilisations du programme. Depuis le 1er avril 1988, selon les termes et conditions révisés de la délibération du Conseil du Trésor 805839 approuvée et datée le 25 juin 1987, le Fonds renouvelable des services immobiliers (auparavant Travaux publics) a comme but d'opérer en tant qu'entité financière autonome en imputant des honoraires calculés selon les prix du marché, conformément au barème approuvé par le Conseil du Trésor, pour les services fournis aux clients.

De plus, le Fonds renouvelable a reçu des fonds d'un crédit distinct, afin de couvrir les dépenses de fonctionnement pour les activités à l'appui des objectifs généraux du gouvernement non recouvrées par les revenus. Le montant reçu s'est élevé à 2 589 000 $ en 1997-1998 ainsi qu'en 1996-1997.

Dans le cours de la Mise à Jour Annuelle des Niveaux de Référence 2000-2001 (MJANR), approuvée le 9 décembre 1999 par la délibération 827730 du Conseil du Trésor, le Fonds renouvelable a présenté une révision de son cadre financier. En vertu de ce nouveau cadre financier, le Fonds ne sera plus utilisé comme une entité d'affaires pour gérer les coûts engagés dans le cadre de la gamme des services de gestion des Locaux et avoir fédéraux. Depuis le 1er avril 1999, le Fonds est utilisé exclusivement à la prestation de services aux autres Ministères et aux tierces parties.

1. Autorisation et buts (suite)

Finalement, en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les fonds renouvelables* L.R.C. (1985) ch.R-8, pour modifier le paragraphe 5(3) de la Loi, par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2001-2002 - Crédit 7b et 13b (décision du Conseil du Trésor 829420 en date du 6 décembre 2001), l'autorisation de prélèvement nette du fond a été réduite de 450 000 000$ à 150 000 000$ en plus de la radiation de 88 227 114$ au titre de l'autorisation de prélèvement nette utilisée en date du 31 mars 2002.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada en autant qu'ils sont conformes aux politiques et directives gouvernementales. Les principales conventions comptables comprennent :

a) **Revenus et dépenses**
Les revenus et les dépenses sont comptabilisés sur la base de comptabilité d'exercice. Les frais généraux refacturés et les services ministériels et administratifs sont basés sur les dépenses budgétisées calculées en fonction d'un pourcentage des revenus nets budgétés.

b) **Stocks**
Les stocks sont évalués au coût et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'épuisement successif.

c) **Travaux en cours**
Les travaux en cours comprennent les coûts de la main-d'oeuvre et les déboursés encourus pour les services rendus ou les biens livrés. Tous les montants facturés sur les travaux en cours sont portés en diminution de ceux-ci.

d) **Régime de retraite**
Les dispositions de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* s'appliquent aux employés. La part du régime de retraite assumée par le gouvernement du Canada est incluse dans le montant imputé au Fonds au titre des avantages sociaux. Les paiements réels de pension sont tirés des comptes de pension de la fonction publique et de prestations de retraite supplémentaires.

e) **Prestations de cessation d'emploi**
Les prestations de cessation d'emploi des employés s'accumulent avec les années de service au gouvernement du Canada tel que prévu dans les conventions collectives. Les coûts estimés de ces prestations sont enregistrés aux comptes au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit.

Un couru a été enregistrée au titre des prestations de cessation d'emploi se rapportant aux services antérieurs au 1er avril 1988. Ce couru représentait un passif net assumé par le Fonds et fu donc imputé au compte "Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds" tel que décrit dans l'annexe de la lettre de décision du CT #805839 datée le 25 juin 1987.

f) **Assurance**

Le Fonds renouvelable a pour politique de ne pas assurer ses biens conformément à la politique gouvernementale d'auto-assurance.

3. Engagements contractuels

Le Fonds est lié en vertu d'engagements contractuels. Les paiements futurs sont les suivants :

(en milliers de dollars)	
2002-2003	105 140
2003-2004	14 070
2004-2005	1 267
2005-2006	143
	120 620

4. Variation du fonds de roulement

(en milliers de dollars)	2002	2001	Variations
Actifs à court terme	213 400	263 431	50 031
Passifs à court terme	164 111	162 545	1 566
	49 289	100 886	51 597

5. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.